



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 avril 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 avril 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance à huis clos conformément à l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jacques Billard à Stéphane Sbraggia, Jean-Pierre Aresu à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Aurélia Massei, Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Jeanne à Annie Sichi, Philippe Kervella à Stéphane Vannucci, Emmanuelle Villanova à Marine Schinto, Basiliu Moretti à Alexandre Farina, Sébastien Deliperi à Simone Guerrini

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Monsieur Laurent Marcangeli, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210426-2021_098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2021

Affichage : 06/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 26 avril 2021

Délibération N° 2021/098

Modification - investissement Direction de la culture 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La politique culturelle de la Ville d'Ajaccio a fait le choix pour cette année 2021 de concentrer son action en investissement sur :

1. La modernisation de l'Espace Diamant
2. L'exploitation et la valorisation d'un nouvel outil culturel : Le Lazaret Ollandini

La direction de la culture propose une activité culturelle régulière principalement au sein de son Théâtre municipal/espace diamant.

1/ Cette année, vient s'ajouter à cet outil opérationnel, un nouveau cadre culturel majeur dans la ville : Le lazaret Ollandini

Propriété de la ville depuis juin 2020, le Lazaret Ollandini est un lieu éminemment culturel pour lequel la direction de la culture a réfléchi à une programmation respectant à la fois l'esprit « Ollandini » et reflétant la douceur de vivre.

Ce fil rouge a permis de construire des axes de programmation qui prennent en compte les spécificités techniques relatives au site, sa localisation sur le territoire ajaccien et son mode d'exploitation principalement en extérieur, organisé autour d'actions dédiées à l'éducation artistique et culturelle, et à la diffusion de petites formes (concert, lecture, conférences...)

Pour accueillir le public dans les meilleures conditions et être en mesure de proposer des actions artistiques complémentaires à celles de l'Espace Diamant en adéquation avec les contraintes du lieu, la direction de la culture doit procéder à l'acquisition de matériels techniques – à minima – adaptés à ses besoins.

2/ Parallèlement à ce nouveau lieu, le théâtre municipal / Espace diamant reste le principal outil opérationnel de la ville qui est devenu, depuis son ouverture en 2010, un lieu culturel et artistique de référence sur le territoire insulaire.

Il joue également un rôle majeur dans la politique d'aide à la création : son plateau est régulièrement mis à disposition des compagnies pour leurs répétitions et résidences de création dans une démarche d'accompagnement à la diffusion.

Destiné à accueillir du public quotidiennement, l'Espace Diamant se doit de garantir des conditions d'accueil optimales, mais aussi de mettre au service des équipes artistiques des moyens cohérents pour leur activité.

Malgré des travaux réguliers de mises aux normes, des travaux de modernisation et d'aménagement sont nécessaires à plusieurs niveaux incluant la modernisation du hall d'accueil et le renouvellement d'une partie du matériel technique et scénique de la salle de spectacle.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 100 000€ HT soit 120 000€ TTC.

I – Travaux de modernisation & renouvellement du matériel technique & scénique de l'Espace Diamant

Ce projet de modernisation et d'acquisition entre dans le cadre du soutien à l'investissement d'aide à l'aménagement et l'équipement des Lochi d'Arti in Scena, inscrits au Chapitre 3.3 : Aide

aux lieux de spectacles/Volet II : Aide à l'aménagement et l'équipement des Lochi d'Arti in Scena – du règlement des aides culture accordées par la Collectivité de Corse.

Le montant des acquisitions et des travaux de modernisation est estimé à 70 000€ H.T - soit 84 000€ TTC – Plan de financement en annexe.

Nous envisageons de solliciter une aide à hauteur de 60% de la dépense éligible auprès de la Collectivité de Corse ainsi qu'une aide à hauteur de 20% auprès de la DRAC.

II – Aménagement du hall d'accueil de l'Espace Diamant et du Lazaret

Afin de garantir des conditions d'accueil optimales, il convient de renouveler le mobilier du hall de l'Espace Diamant mais également d'aménager le Lazaret Ollandini, nouveau lieu de programmation de la Direction de la Culture.

Le montant de ces aménagements est estimé à 30 000€ HT soit 36 000€ TTC

Nous envisageons de solliciter une aide à hauteur de 60% de la dépense éligible auprès de la DRAC.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la modification de la délibération N°2021/033 et d'approuver le nouveau plan de financement relatif aux investissements pour la direction de la culture pour l'année 2021.

D'autoriser M. le maire à engager toutes procédures et à signer tous documents relatifs aux travaux de modernisation nécessaires à l'amélioration du fonctionnement de l'Espace Diamant et du Lazaret.

A solliciter, en vue des travaux et autres acquisitions de matériels, toutes subventions auprès de la Collectivité de Corse et de la DRAC (plan de financements en annexe)

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oùï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 avril.2021,

Considérant qu'il convient de garantir des conditions d'accueil idéales du public au sein des équipements culturels de la ville

APPROUVE

La modification de la délibération N°2021/033 et d'approuver le nouveau plan de financement relatif aux investissements pour la direction de la culture pour l'année 2021.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

A engager toutes procédures et à signer tous documents relatifs aux travaux de modernisation nécessaires à l'amélioration du fonctionnement de l'Espace Diamant et du Lazaret.

A solliciter, en vue des travaux et autres acquisitions de matériels, toutes subventions auprès de la Collectivité de Corse et de la DRAC (plans de financements en annexe)

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

laurent MARCANGELI

